

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE87

présenté par

M. Saddier, M. Ginesy et M. Tardy

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , tout en tenant compte également des enjeux transfrontaliers liés à ces territoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les territoires de montagne sont majoritairement des territoires frontaliers. De ce fait, ils sont confrontés à des problématiques propres : flux pendulaires de personnes ; important transit de marchandises...

Le présent amendement a donc pour objet d'inscrire dans le texte cette spécificité.